

Lettre aux élus

N° 51 - AVRIL 2019



2018, année intense de mi-parcours, nous a permis de faire un point d'étape, de réfléchir, avec nos collectivités, à notre territoire et nos actions.

Nous sommes maintenant lancés dans l'action !

Nous allons naturellement continuer nos actions structurantes, en infléchir certaines, mais nous avons retenu ensemble des axes majeurs de travail pour 2019.

Retenu par les ministères de l'agriculture et de l'environnement avec deux autres territoires (marais de Brouage en Charente-Maritime et plaine Picarde), le Parc, avec la Chambre d'Agriculture de la Manche et le soutien de l'Agence de l'Eau, va s'impliquer fortement dans un programme de soutien à l'élevage en zone humide et travailler avec les éleveurs pour identifier les moyens de mieux valoriser notre élevage et ses spécificités.

La mission économie de proximité va se restructurer avec le recrutement d'un chargé de mission spécifique. L'objectif est de bâtir, avec nos forces vives, un programme d'actions avec des priorités et des objectifs forts : économie circulaire, circuits courts, alimentation, structuration des filières terre/éco-matériaux et bois énergie.

Le Parc s'engage avec les professionnels du tourisme dans une réflexion pour conforter, diversifier et promouvoir une offre touristique s'appuyant sur le patrimoine naturel et fluvial, dans nos vallées de la Douve, de la Taute et de l'Aure : réfléchir à l'avenir des balades fluviales, travailler au renforcement de l'offre de circuits notamment autour du vélo en vallée de l'Aure. La montée en gamme de nos offres et la qualification de nos acteurs seront aussi au cœur de notre action.

2019 verra également le lancement d'un nouveau site Internet. Construit pour nos visiteurs et nos acteurs qui vivent et œuvrent sur le territoire, il sera accessible et fluide pour susciter la curiosité, l'envie de découvrir, accompagner et agir sur et pour notre territoire.

Jean MORIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Besoin d'aide ? Le fonds de sauvegarde terre

La construction en bauge (masse) est emblématique des paysages du Parc.

On compte près de 10 000 édifices ainsi construits. Depuis 1993, le Parc propose une aide à la restauration de ce patrimoine particulier, ainsi qu'une aide à la construction neuve en terre pour faire revivre cette culture constructive valorisant nos ressources géologiques, végétales et nos savoir-faire locaux.

Deux aides cumulables pour la rénovation :

- La réparation des murs porteurs et leur protection par un enduit chaux/sable/terre, quand c'est nécessaire uniquement. **Le taux est de 20 % d'un montant maximal de travaux éligibles de 20 000 €.** Un déplafonnement est possible sur des bâtiments repérés par la mission d'inventaire.
- Les réfections intérieures des murs en bauge visant à restituer l'aspect d'origine enduits de terre ou de chaux, ou à les améliorer thermiquement à partir de matériaux biosourcés comme le terre/chanvre, le chanvre chaux, le roseau ou la fibre de bois enduits de terre. **Le taux de l'aide est de 15 % pour un montant maximal de travaux éligibles de 25 000 €.**

Pour en savoir + :
François STREIFF - Architecte
fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr



Deux aides cumulables pour la construction neuve :

- La construction de murs massifs et porteurs en terre. **Le taux d'aide est de 40 % pour un montant maximal de travaux éligibles de 15 000 €.**
- La terre utilisée en second œuvre (cloison, enduit intérieur, peinture...). **Le taux d'aide est de 15% pour un montant maximal de travaux éligibles de 20 000 €.**

Les démarches :

- Rencontrer l'Architecte conseil du Parc pour : un diagnostic gratuit et obligatoire dans le cadre d'un projet de rénovation, prendre connaissance d'un projet de construction neuve,
- Faire établir les devis par les entreprises,
- Les soumettre au Parc pour le vote de la subvention par les élus,
- Fournir les factures acquittées en fin de chantier après visite de l'architecte du Parc pour la mise en paiement de la subvention.



www.parc-cotentin-bessin.fr



Que fait le Parc ?

Appel à projets scolaires

Le Parc soutient les enseignants des écoles du territoire par la mise en place d'un appel à projets. Les classes-Parc bénéficient de 2 à 3 interventions prises en charge par le Parc et encadrées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin, le Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté et/ou les animateurs du Parc. Le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin et celui du Coutançais viennent ponctuellement en renfort sur des contenus historiques. Depuis 2010, **ce dispositif a sensibilisé 10 135 jeunes (455 classes) aux thématiques du Parc** : milieux naturels, paysages et usages, bâti, gestion de l'eau, changements climatiques, coin nature... **soit 1 036 demi-journées d'intervention.**



L'appel à projet est transmis aux écoles, collèges et lycées en septembre. Les projets retenus à la commission d'attribution des classes-Parc débutent ainsi dès novembre et jusqu'à mi-juin.

Une exposition intitulée « **Quand les enfants racontent le Parc !** » présente les productions des élèves en fin d'année scolaire. **Pour la 15^e édition accessible jusqu'au 21 juillet, le vernissage aura lieu le samedi 22 juin 2019 à 11h à la Maison du Parc.** Tous les enfants bénéficiaires et leurs familles sont invités, de même que les acteurs éducatifs et les élus en charge des services enfance-jeunesse et/ou affaires scolaires des communes et EPCI.

Pour en savoir + : Marie-Noëlle DROUET - Projets éducatifs EEDD, animation - 02 33 71 65 30
- mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr



Zoom

Charte : Le bilan à mi-parcours

Ce sont **5 réunions** auxquelles ont participé plus de **100 élus**, représentant **50 communes** et **communautés de communes**, **2 publications** (1 rapport, 1 synthèse) téléchargeables sur : www.parc-cotentin-bessin.fr



D'autres l'ont fait !

Aménagement de site La mise en place d'un belvédère sur les Marais de Trévières

Le témoignage de Madame Mireille Dufour, Maire de Trévières



« En 2015, la commune a réalisé un plan global de déplacement et d'attractivité qui a permis d'établir un état des lieux des problématiques d'aménagement du centre-bourg. Le programme qui en découle propose entre autres, des actions en faveur de la valorisation du patrimoine et notamment de la mise en valeur des marais.

Aussi, **la commune a sollicité le Parc naturel régional afin d'étudier la possibilité de mettre en place un équipement qui puisse faire découvrir les marais à partir du bourg.** Après concertation nous avons décidé de mettre en place un belvédère, derrière l'église, qui offre un point de vue sur les marais de l'Aure situés en contre-bas. Ce belvédère est facilement accessible depuis la place de la Halle et s'intègre dans un projet global de rénovation des espaces verts entourant l'église.

Afin de faire connaître au plus grand nombre les paysages atypiques et changeants des marais de l'Aure, **le belvédère sera équipé d'une table de lecture qui présentera les deux visages des marais : le marais vert et le marais blanc.**

Le Parc naturel régional accompagne notre commune dans le suivi technique du projet, dans la réalisation de la conception graphique et a mobilisé une aide financière de la Région Normandie. Nous remercions très sincèrement le Parc et ses techniciens pour leur disponibilité et leurs conseils avisés et précieux. »

Pour en savoir + : Grégory AIMARD - Technicien signalétique et randonnée - 02 33 71 65 45 - gaimard@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extraits des principales décisions du bureau du 19 mars 2019

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume** : 1 aide de 3 078 € pour un montant de travaux de 15 390 €, accordée sur la commune de Montmartin-en-Graignes
- **Valorisation du patrimoine** : 1 aide de 540 € accordée à la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche pour la remise en état du belvédère du sentier de découverte «Le mont de Doville»

Agenda

Mardi 14 mai 2019 : Comité syndical à La Meauffe

Mouvement de personnel

Suite au départ de Philippe MONCAUT, le Conseil Départemental de la Manche a mis à disposition du Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin **Eric DUJARDIN**, Directeur du développement durable des territoires du Département de la Manche, pour une durée de six mois renouvelable afin, d'apporter un appui managérial à l'équipe.

